

## STRUCTURE

### 1) Mission

Le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du Comité de la prestation des services d'établissement et d'intégration (CPSEI) est une table qui réunit Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et des représentants d'organismes d'établissement financés dans le cadre des programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation. Ce groupe de travail a pour mission de discuter et d'aborder les thèmes de la confidentialité des données et de la cybersécurité dans le cadre des programmes fédéraux d'établissement et de réinstallation, dans l'immédiat et à court terme (6 à 12 mois).

Compte tenu de la nature dynamique de l'immigration et du paysage technologique, la mission de ce groupe de travail reste adaptable et répond à l'évolution des besoins. Son objectif principal demeure le renforcement de la capacité sectorielle à protéger la confidentialité et la sécurité des données, l'amélioration des pratiques de cybersécurité et la garantie de la protection des renseignements relatifs aux clients des fournisseurs de services (FS) financés par IRCC qui fournissent des services et des programmes d'établissement et de réinstallation.

Le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI relève directement du CPSEI.

### 2) Portée

Le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI n'est pas un organe de décision pour l'administration générale des programmes fédéraux d'établissement et de réinstallation ou du CPSEI. Ce groupe de travail jouera un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies proactives à court terme visant à renforcer la capacité des FS à protéger la confidentialité des données et la cybersécurité. Grâce à des processus décisionnels éclairés, le groupe de travail abordera de manière stratégique les difficultés et les possibilités afin d'améliorer la résilience des FS financés par IRCC. En outre, le groupe de travail collaborera étroitement avec le CPSEI afin d'assurer un échange de renseignements sans faille et une harmonisation des efforts avec le Comité sur les politiques et les programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI) et ses groupes de travail lorsque les décisions se recoupent, afin de favoriser une approche permettant de répondre aux préoccupations communes.

La portée des travaux du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI peut notamment s'étendre, sans s'y limiter, aux enjeux suivants :

- effectuer une analyse de l'environnement des initiatives existantes ou passées afin de créer des stratégies et des protocoles pour protéger l'information;

- la gestion et la sécurité des données, la confidentialité et l'échange de renseignements;
- l'innovation et le renforcement des capacités dans le domaine de la confidentialité des données et de la cybersécurité.

### 3) Objectifs

Les objectifs précis du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI sont les suivants :

- évaluer les pratiques, les tendances, les problèmes et les risques liés à la confidentialité des données et à la cybersécurité des organismes existants du secteur afin de faciliter l'harmonisation des procédures aux pratiques exemplaires;
- formuler des conseils et établir des protocoles détaillés pour protéger les renseignements et renforcer les mesures de sécurité;
- élaborer des outils et des ressources, comme des cadres de conformité en matière de sécurité et de confidentialité, des feuilles de route, des listes de contrôle et des fiches d'information, afin de protéger le secteur contre les violations de données et de maintenir la cybersécurité;
- assurer la liaison avec le groupe de travail sur la technologie du CPPEI afin de définir les critères de renforcement des capacités en matière de culture numérique et d'élaborer des stratégies d'apprentissage numérique et des possibilités de formation.

Tous les objectifs des groupes de travail seront formulés et achevés en fonction de la portée mentionnée ci-dessus, ainsi que des exigences et des orientations de l'entente de subvention et contribution d'IRCC.

## RÔLES

### 4) Structure et justification du choix des membres

#### *Présidence*

Le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI sera coprésidé par un représentant d'IRCC et un représentant du CPSEI, déterminé par les coprésidents du CPSEI.

La durée du mandat du coprésident du groupe de travail du secteur et du groupe de travail est limitée à trois (3) ans, aligné sur le mandat du CPSEI, ou jusqu'à ce que le groupe ait achevé ses travaux, selon la première de ces éventualités.

Le Secrétariat de l'engagement sectoriel national (ESN) dirigera l'appel et la confirmation des membres du groupe de travail en utilisant une approche intersectionnelle pour garantir l'équité, la diversité et l'inclusion aux échelles individuelle et organisationnelle. Si la mission du groupe de travail se prolonge au-delà du délai de trois ans, les coprésidents du groupe de

travail proposeront une approche au CPSEI, y compris une vue d'ensemble des travaux qui restent à accomplir.

### ***Membres***

Les membres comprendront, entre autres, des représentants des directeurs des technologies de l'information ou des technologies d'affaires des organismes d'établissement et de réinstallation financés par IRCC, des experts en technologies de l'information des FS financés par IRCC et d'autres experts en la matière déterminés par les coprésidents du CPSEI ou les coprésidents du groupe de travail, ainsi qu'un représentant du Réseau de l'établissement d'IRCC. Par ailleurs, on veillera à ce qu'il y ait, parmi les membres du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI, une représentation francophone pour voir à ce que le point de vue et les besoins des organismes francophones financés et des clients à qui ils offrent des services soient exprimés pendant les délibérations. Les membres comprendront jusqu'à huit (8) représentants nommés, dont deux (2) coprésidents. La taille peut être augmentée en fonction des objectifs du groupe de travail, sous réserve de l'approbation des coprésidents du CPSEI. Chaque membre désignera un suppléant pour le remplacer en cas d'absence.

Les membres sont censés représenter les points de vue d'un groupe d'organismes, y compris de petites organisations et de communautés. On veillera à ce que la composition du groupe de travail reflète les besoins, les expériences et les intérêts particuliers des différents membres du secteur et des parties prenantes, tout en garantissant la participation de partenaires disposant d'une expertise pertinente en la matière (p. ex. des experts en technologies de l'information).

## **5) Rôles et responsabilités des coprésidents et des membres**

### ***Responsabilités des coprésidents***

En collaboration avec les coprésidents du CPSEI, les coprésidents du groupe de travail sont chargés de :

- i) achever un plan de travail comportant des objectifs stratégiques immédiats et à court terme qui s'harmonisent aux priorités du CPSEI. Le groupe de travail peut s'assurer d'un large engagement et d'une large contribution de FS de tailles, de régions, de capacités, etc. en ce qui concerne la finalisation de ses projets de rapports et de produits livrables;
- ii) diriger la mise en œuvre et le suivi des progrès conformément aux étapes du plan de travail;
- iii) établir et suivre l'ordre du jour des réunions du groupe de travail conformément au plan de travail;
- iv) veiller à ce que les intérêts et les expériences de populations diverses et variées soient pris en compte dans les délibérations, y compris, par exemple, les femmes, les personnes racialisées, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones, les minorités linguistiques, les groupes de diverses orientations sexuelles et de diverses identités de genre, y compris les groupes 2ELGBTQI+, et les communautés éloignées, rurales et nordiques;

- v) fournir des mises à jour écrites sur la mise en œuvre du plan de travail lors des réunions trimestrielles du CPSEI;
- vi) Après la première année de mise en place du groupe de travail, les coprésidents présenteront un rapport de leurs conclusions et recommandations au CPSEI. La fréquence des rapports sera établie dans le plan de travail.

### ***Responsabilités des membres***

Les membres du groupe de travail représenteront équitablement les diverses voix des collègues gouvernementaux et non gouvernementaux du secteur de l'établissement et de l'intégration.

Les membres du groupe de travail s'engagent à contribuer au succès du groupe en assistant régulièrement aux réunions, en participant aux discussions, en apportant des contributions significatives pour appuyer les produits livrables prévus dans le plan de travail, en soumettant au groupe de travail les produits livrables prévus dans le plan de travail et assignés par les coprésidents, et en travaillant de manière harmonieuse. Si un membre n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, les coprésidents du CPSEI peuvent lui demander de quitter le groupe de travail. Lorsqu'un siège se libère, un appel à la participation est diffusé.

## **PROCÉDURE**

### **1) Réunions**

***Fréquence des réunions*** Les coprésidents du groupe de travail détermineront la fréquence des réunions en fonction du plan de travail et des produits livrables et en consultation avec les membres du groupe de travail. Les réunions se tiendront virtuellement.

### ***Budget***

Sous réserve des approbations ministérielles et conformément aux directives du Conseil du Trésor, IRCC financera le soutien logistique (dont la réservation d'un lieu, les frais d'accueil et les coûts des services d'interprétation si nécessaire pour les réunions) des groupes de travail du CPSEI. Les coprésidents du CPSEI détermineront si une réunion annuelle en personne du groupe de travail est nécessaire.

IRCC finance actuellement le Secrétariat de l'ESN par l'intermédiaire de l'organisme Affiliation of Multicultural Societies and Serving Agencies of BC (AMSSA) afin d'assurer une coordination et d'aider le secteur à participer pleinement au CPSEI et aux activités de ses groupes de travail, notamment en sollicitant l'avis des membres et en procédant à d'autres analyses sectorielles des enjeux, de coordonner les coûts associés à la participation en personne des membres du secteur (y compris les frais de déplacement et d'hébergement et les frais accessoires), et d'assurer la liaison et la coordination avec le Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF).

### ***Secrétariat de l'engagement sectoriel national (ESN)***

Les fonctions de secrétariat et de coordination des groupes de travail du CPSEI seront assurées par le Secrétariat de l'ESN. Le Secrétariat de l'ESN convoquera les réunions du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI et fournira un soutien organisationnel, analytique et technique aux coprésidents de ce groupe de travail. Le Secrétariat de l'ESN prendra les dispositions nécessaires pour obtenir des services d'interprétation, au besoin. Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le Secrétariat de l'ESN coordonnera les préparatifs concernant le lieu de la réunion et l'accueil si les coprésidents ou les membres du groupe de travail sont invités à participer à une réunion annuelle en personne.

En soutien aux coprésidents du CPSEI, le Secrétariat de l'ESN organisera et diffusera tous les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents pertinents du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI aux participants aux réunions, au CPSEI et au Secrétariat de l'EIAF en temps opportun. Afin d'assurer l'harmonisation entre les groupes de travail axés sur la technologie, le Secrétariat de l'ESN partagera les ordres du jour, les documents, les procès-verbaux et autres documents pertinents du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI avec le groupe de travail sur la technologie du CPPEI.

### ***Fonction du Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF)***

La fonction de surveiller et de suivi des groupes de travail du CPSEI sera assurée par la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration d'IRCC. Le Secrétariat de l'EIAF assurera le suivi des plans de travail, des produits et des résultats, déterminera les possibilités d'harmonisation entre les groupes de travail et signalera les difficultés et les risques. Les fonctions de Secrétariat sont décrites à l'annexe A du mandat du CPSEI.

### ***Renouvellement du mandat***

À la fin de la mission du groupe de travail, et comme déterminé dans le plan de travail, le Secrétariat de l'EIAF révisera le mandat du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI, en consultation avec le CPSEI, et adoptera tout changement à ce moment-là.

## **LANGUES OFFICIELLES**

Les ordres du jour, les documents importants et d'autres documents seront disponibles dans les deux langues officielles (LO). Le groupe de travail devrait appuyer la tenue de réunions en personne et virtuelles dans les deux langues officielles.

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Les membres s'engagent à veiller à ce que les discussions sur les priorités des programmes et des opérations n'offrent pas d'avantage en ce qui concerne le financement d'un membre du

groupe de travail du CPSEI, conformément au document « Lignes directrices sur les conflits d'intérêts » présenté à l'annexe B du mandat du CPSEI.

#### **DATE D'ADOPTION**

Le 18 juillet 2024.